

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 12 décembre 2018
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)**

NOR : TRAA1833912S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 19 avril 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

M. Xavier Sanson, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande dans la limite de 5 000 euros hors taxes, les ordres de mission, les états de frais et la validation de ces actes, dans la limite de leurs attributions, à :

Mme Anne Farcy, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjointe au directeur chargée des affaires techniques ;

M. Christian Dominique, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, chargé de mission auprès du directeur.

Mme Claudine Aïdonidis, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chargée de mission auprès de l'adjointe au directeur chargée des affaires techniques ;

M. Michel Kermarrec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de cabinet ;

M. Emmanuel Siebert, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Pays de la Loire ;

M. Olivier Névo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, référent territorial.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de ses attributions, à M. Marc Guillemot, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « marchés ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile principal de première classe, gestionnaire « finances » ;

Mme Dominique Colas, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de seconde classe, gestionnaire « finances ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de ses attributions, à M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile principal de première classe, gestionnaire « finances ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

M. Xavier Sanson, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du département « gestion des ressources ».

Article 8

La décision du 4 juin 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 décembre 2018.

P. CIPRIANI